



HAL
open science

Champ(s) de formation Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Droit. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02036002

HAL Id: hceres-02036002

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036002v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Synthèse des évaluations

Champ "Droit"

- Université Toulouse 1 Capitole – UT1 (déposant)
- Institut d'études politiques de Toulouse
- Université Toulouse III - Paul Sabatier – UPS

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Edouard VERNY, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation

Le champ *Droit* de l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) comprend d'une part une licence en Droit, une licence professionnelle et une licence d'*Administration publique* et d'autre part six mentions de master.

La licence de droit de l'UT1 propose aux étudiants d'une part une formation généraliste en droit et d'autre part des parcours et filières spécifiques, en fonction de leurs profils et de leurs choix professionnels. Le parcours général est dispensé non seulement à Toulouse (à la Faculté de droit et science politique de l'UT1) mais aussi au Centre de Montauban. Une seule autre licence en Droit existe dans la région Midi-Pyrénées, au Centre universitaire Champollion d'Albi.

Indépendamment de la licence générale en *Droit*, ont également été déposées devant le HCERES une licence professionnelle *Métiers du notariat* ainsi qu'une licence d'*Administration publique* - pilotée par le Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG) de l'IEP de Toulouse - dont le rattachement au champ *Droit* n'est pas parfaitement clair. Elle ne relève certes pas du champ *Science politique*, lequel, selon le rapport général déposé, ne commence qu'en master. Elle figure dans le champ *Etudes Politiques* déposé par l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse (Sciences Po Toulouse), mais à côté de formations qui ne font pas l'objet de la présente évaluation de sorte qu'un avis ne peut être donné sur ce champ. Elle est enfin mentionnée dans le rapport général du champ *Droit* déposé au HCERES, mais elle ne fait l'objet d'aucun développement particulier.

Le champ *Droit* recouvre aussi six mentions de master, toutes soutenues par des centres de recherches juridiques et en adéquation plus ou moins marquée (voir ci-dessous « Synthèse de l'évaluation des formations ») avec les atouts économiques de leur région : *Droit de l'entreprise* ; *Droit international, européen et comparé* ; *Histoire du droit et des institutions* ; *Droit public* ; *Droit notarial, immobilier et du patrimoine* ; *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires*.

Par ailleurs, il convient de mentionner les formations juridiques de l'Institut Catholique de Lille (ICL) dont les diplômes sont délivrés par l'UT1. Il s'agit d'une licence en *Droit* et de masters en *Droit public*, en *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires* (*Droit privé* selon l'intitulé de l'ICL), en *Droit de l'entreprise* (*Droit des affaires* selon l'intitulé ICL) et en *Droit international européen et Droit comparé* (*Droit international et européen* selon l'intitulé ICL). Ces formations ne font pas partie du champ *Droit* de l'UT1 et ne seront pas couvertes par ce présent avis. Chacune a cependant fait l'objet d'un rapport d'évaluation. Au moins peut-on ici relever que l'éloignement géographique et l'absence de relations pédagogiques étroites entre l'UT1 et l'ICL permettent de douter d'une collaboration effective, continue et concrète.

Synthèse de l'évaluation des formations

La qualité des équipes pédagogiques doit d'abord être soulignée. Les enseignants-chercheurs et les praticiens sont suffisamment nombreux et reconnus, dans des spécialités diverses, pour conférer aux formations considérées la qualité, l'attractivité et la pérennité escomptées. Les formations présentées se caractérisent aussi par un souci manifeste de professionnalisation, dès la licence et plus encore en master.

Cette synthèse concernera successivement les licences puis les masters.

Les licences.

L'offre de formation proposée par la licence en *Droit* de l'UT1 est très riche et apporte aux étudiants une combinaison judicieuse entre une formation généraliste indispensable et certaines spécialisations adaptées à des projets professionnels spécifiques. L'insertion professionnelle immédiate des diplômés est évidemment limitée, car la vocation première de ces étudiants consiste à poursuivre leurs études en master, ce qui est le cas pour 95 % d'entre eux. Toutefois, la sensibilisation au monde professionnel existe à travers certains enseignements dispensés par des praticiens ou encore la possibilité d'effectuer des stages. Avec environ 5000 étudiants, l'attractivité de cette licence est indéniable.

La licence professionnelle *Métiers du notariat*, développée en partenariat avec les notaires et avec la coopération d'autres praticiens, repose sur une professionnalisation progressive des futurs diplômés : les enseignements ont une

finalité pratique évidente, un projet tuteuré permet de gérer des dossiers complets et le stage implique une réelle immersion dans le milieu professionnel.

La licence d'*Administration publique*, uniquement proposée en 3^{ème} année, est orientée d'une part vers l'obtention d'un diplôme de licence et d'autre part vers la préparation aux concours administratifs de catégories A et B. Elle est ouverte non seulement aux étudiants issus des deux premières années de licence en droit mais aussi à ceux ayant validé deux années en administration économique et sociale (AES), en histoire, en sociologie, et même en DUT ou en BTS. Elle accueille également des fonctionnaires désireux de bénéficier d'une formation continue. Cette licence participe aux partenariats mis en place à l'IEP avec les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État et les entreprises.

Les masters.

Chaque mention disposant d'une singularité marquée, il convient de relever pour chacune d'entre elles le point qui paraît le plus marquant.

La mention *Droit public* propose une formation unique au niveau régional et dispose d'une forte attractivité, tant en M1 que dans les diverses spécialités de M2. La mention *Droit privé*, construite autour du droit privé général et des sciences criminelles et carrières judiciaires, bénéficie d'un ancrage fort avec la recherche tout en proposant les débouchés propres aux carrières judiciaires. Les deux mentions précitées pourraient toutefois entretenir des liens plus étroits avec les acteurs économiques. Cette intégration à l'environnement socio-économique apparaît clairement dans le master *Droit de l'entreprise* grâce d'une part à des partenariats avec les entreprises locales et nationales, les cabinets spécialisés et des associations de juristes et d'autre part à la place particulièrement importante accordée aux praticiens qui contribuent à l'enseignement et au pilotage des formations. La mention *Droit notarial, immobilier et patrimoine* est cohérente et bien structurée, avec une orientation patrimoniale qui complète bien les autres formations proposées par l'établissement. Son équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs intervenant dans plusieurs disciplines et de praticiens exerçant les métiers en vue desquels les étudiants sont formés. Le master *Histoire du droit et des institutions* n'est constitué que d'une spécialité de master 2, sans parcours spécifiques. Elle dispose à la fois d'un fort adossement à la recherche et d'un assez bon bilan en ce qui concerne l'insertion professionnelle des diplômés. La mention *Droit international, européen et comparé* est parfaitement positionnée tant au sein de son établissement que dans le tissu économique et social. Elle dispose d'une identité propre tout en bénéficiant de mutualisations avec les autres mentions.

Au-delà de cette distinction entre licences et masters, peut être relevée pour l'ensemble des formations de ce champ *Droit* une utilisation croissante du numérique, non seulement pour la formation ouverte à distance (FOAD) et par l'accès aux bases de données de la bibliothèque mais aussi par la plateforme Moodle qui offre des supports pédagogiques dématérialisés. Ce constat est surtout mis en évidence pour les licences, le master *Droit public* et le master *Droit de l'entreprise*.

Le comité entend insister sur deux points susceptibles d'être améliorés et sur deux autres bien plus importants qui représentent, à l'inverse, des atouts remarquables et exemplaires pour la formation juridique dispensée par l'UT1.

Le pilotage des formations considérées pourrait, au-delà d'un dévouement personnel des responsables pédagogiques dont nul ne saurait douter, être renforcé par des dispositifs institutionnels qui existent pour certaines d'entre elles, mais pas pour toutes. L'UT1 a certes développé une évaluation des formations et des enseignements mais certaines mentions et/ou spécialités ne disposent pas encore d'un conseil de perfectionnement. Le pilotage général de la licence en *Droit* ne s'avère pas extrêmement clair quant au rôle des différents conseils et des responsables pédagogiques. Le conseil pédagogique et scientifique de la licence d'*Administration publique* semble opérationnel tant dans sa formation restreinte que dans sa formation élargie. Le conseil de perfectionnement de la licence professionnelle *Métiers du notariat* se réunit une fois par an, à la fin de l'année, mais cette formation récente n'est cependant pas encore intégrée à la procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement. Des conseils de perfectionnement existent aussi dans les masters *Droit de l'entreprise*, *Droit privé* et *Droit notarial, immobilier et patrimoine*, mais pas encore dans les mentions *Histoire du droit et des institutions*, *Droit public* et *Droit international, européen et comparé*.

La lisibilité n'est pas toujours optimale dans la licence en *Droit* et dans les mentions de master *Droit de l'entreprise* et *Droit international, européen et comparé* en raison du grand nombre de parcours ou spécialités qui composent ces formations.

Dans un registre bien différent, les dispositifs d'aide à la réussite en licence méritent d'être relevés car ils s'avèrent ambitieux, efficaces et parfois originaux. Doivent d'abord être signalés les soutiens classiques, mais en l'occurrence parfaitement développés, que sont les tutorats d'accueil, les tutorats pédagogiques et ceux de bibliothèque, les séances de révision ou encore le forum des métiers. Plus novateurs sont les modules obligatoires de méthodologie documentaire et surtout les universités d'été, gratuites et ouvertes à tous les étudiants, d'abord conçues pour faciliter l'arrivée en 1^{ère} année puis étendues aux autres années de licence.

Enfin, l'internationalisation des formations, tant en licence que dans les masters, est dans l'ensemble exemplaire. L'ouverture à l'international est ainsi très importante dès la licence grâce d'une part aux nombreux partenariats avec des universités étrangères permettant une forte mobilité sortante et entrante et d'autre part aux parcours spécifiques et aux licences bi-diplômantes (droits franco-allemand, franco-anglais, franco-espagnol et franco-italien). Le master *Droit public* bénéficie de partenariats institutionnels avec plusieurs universités étrangères. Ces partenariats existent aussi dans la mention *Droit de l'entreprise* qui propose en outre des enseignements dispensés en anglais tandis que des stages sont effectués à l'étranger. Le master *Droit international, européen et comparé* se caractérise par une dimension internationale exceptionnelle, sans doute attendue pour une telle mention mais portée à un niveau néanmoins remarquable : la mobilité des étudiants, entrante et sortante, est facilitée par de très nombreux partenariats avec des universités étrangères ; surtout les semestres 1 et 2 de ce master existent en version anglaise tandis que certains parcours des semestres 3 et 4 sont aussi proposés en langue anglaise ou en coopération avec des universités étrangères. Cette dimension internationale existe, mais à un degré bien moindre, dans les autres mentions qui profitent essentiellement de l'intervention de professeurs étrangers invités.

Avis du comité d'experts

Le champ *Droit* s'avère fort pertinent au regard de l'offre de formation de l'UT1. Le droit est en effet, avec la gestion et l'économie, l'un des champs principaux de l'Université Toulouse 1 Capitole. C'est le plus important par le nombre des étudiants concernés. Ces formations juridiques sont les seules proposées à Toulouse et de loin les plus importantes dans la région Midi-Pyrénées.

L'offre de formation proposée par l'UT1 dans ce champ disciplinaire s'avère fort cohérente, complète et ambitieuse, ce qui est à la fois légitime et attendu.

Conclusions

Par son ancienneté, l'importance de la population étudiante concernée et le dynamisme économique de sa région, les exigences envers les formations de cette Université sont légitimement élevées. Concernant le champ *Droit*, les prestations proposées répondent pleinement à ces attentes. Outre les compétences professorales et la diversité des formations, qualités naturellement escomptées de la part d'une université de cette dimension, le dossier présenté permet d'identifier deux atouts d'une particulière importance :

- d'une part, la qualité de sa licence, parfois moins favorisée dans d'autres universités en raison d'effectifs considérables dans le domaine juridique. La diversité des parcours ainsi que l'aide apportée aux étudiants par des dispositifs originaux sont exemplaires et soulignent l'attention portée à ce niveau d'études,
- d'autre part, une très ambitieuse politique internationale, aussi bien en licence que dans la plupart des mentions de master.

Le pilotage des formations n'apparaît cependant pas suffisamment institutionnalisé. Le rapport de présentation générale du champ *Droit* annonce l'existence de comités de perfectionnement que l'on retrouve dans certains dossiers de master, pas dans tous.

Les dossiers déposés et les rapports rédigés montrent que l'ossature et les dispositifs pédagogiques des formations de ce champ disciplinaire sont dans l'ensemble de très bonne qualité.

Observations de l'établissement



L'université ne souhaite pas formuler de réponse en ce qui concerne cette évaluation.

Bruno SIRE

Président de l'université

